



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne Séance du Vendredi 8 Juillet 2016 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 1^{er} Juillet 2016
Affichage : 1^{er} Juillet 2016

Le Vendredi 8 juillet 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Etaient présents : Mesdames Marie-Line TISON, Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Servanne JAKUBOWSKI.

Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE. Roger-Jean BEALAY. Jérémie CANTY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU.

Etaient absents – excusés : Mesdames Isabelle CANTY (pouvoir à M. ROULEAU). Julie FONTENEAU.

Monsieur Maurice RAYER (pouvoir à Mme TISON).

Secrétaire de séance : Monsieur Didier LOUVEAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte

Un point complémentaire est ajouté à l'ordre du jour : Droit de préemption urbain – vente de l'immeuble 21, rue de l'Ecole

ORDRE DU JOUR

☞ **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 juin 2016**

Sur interrogation de M. le Maire,

aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 2 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

☞ **Lotissement communal « Le Chêne Galon »**

- Point sur l'avancement de la commercialisation des lots

M. le Maire présente le plan.

Sept terrains sont actuellement vendus – Compromis de vente pour le lot 16 – A ce jour, 5 actes de ventes signés et 2 compromis de ventes.

- Construction des logements locatifs Sarthe-Habitat : information

Renseignements pris : modification du projet au niveau des toits-terrasses. Début des travaux prévu en octobre prochain.

☞ **Effacement des réseaux aériens et éclairage public rue de l'Ecole**

- Point sur l'avancement des travaux

La réfection des tranchées est terminée.

Eclairage public : Le remplacement des crosses a été réalisé. Une demande de versement de la subvention correspondante est en cours.

☞ Aménagement de sécurité avenue de Bretagne

- Point sur les subventions accordées

Pour rappel avant-projet chiffré à 539 209 (base pour les demandes de subventions :

A ce jour :

- Accord CCHS pour 12 500 + 3 720 (3%)
- Accord CPER pour 83 059 (15,4%)
- Accord DETR 2016 pour 339 483 (63 %)
- Total : 438 762 (81,4%)

Pour rappel : inscrit au budget en recette de subvention : 282 500

La demande auprès du sénateur dans le cadre de la réserve parlementaire a été annulée et il en sera de même pour la demande faite auprès du CD dans le cadre du FDAU

- Information sur l'avancement du projet (planning)

Avis et observations du conseil départemental sur l'aménagement (bien identifier la voie verte)

Planning prévisionnel remis par IRPL

Sondages et rapport géotechnique : juillet 2016

Mise au point DCE : fin août 2016

Réunion publique : début septembre 2016

Lancement DCE : mi-septembre 2016

Remise des offres : 07 octobre 2016

Analyse des offres : semaine 41

Notification aux entreprises non retenues : semaine 42

Notification aux entreprises retenues : fin octobre 2016

Délai de préparation : 3 semaines

Démarrage des travaux : 21 novembre 2016 (terrassements, assainissement pluvial)

Interruption du chantier semaines 51, 52 et 01-2017

Reprise janvier 2017

- Sondages avant travaux : Choix du laboratoire

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'aménagement de l'avenue de Bretagne, il est nécessaire de réaliser des travaux de rabotage de chaussée et de construction de chaussée. Or l'amiante et les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), aujourd'hui interdits, peuvent être présents dans les anciennes couches d'enrobés. C'est pourquoi, avant toute opération de rabotage, de démolition ou de recyclage des enrobés, le maître d'ouvrage doit faire réaliser un diagnostic afin de veiller à la protection des travailleurs exposés par voie respiratoire ou cutanée et de prévoir un traitement approprié des matériaux. (code du Travail et code de l'environnement),

Les résultats de l'identification de la structure existante et le diagnostic amiante et HAP doivent être communiqués aux entreprises, donc annoncés dans le dossier de consultation des entreprises,

De ce fait une consultation a été lancée le 24 juin et après prise de connaissance des offres reçues par 4 laboratoires spécialisés dans ce type de prestations : TECHNILAB (44-Ancenis), CEBTP (72-Coulaines), FONDASOL (72-Allonnes) et Laboratoires routiers CD72 (72-Le Mans),

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **DECIDE** de porter son choix sur le **Laboratoire Routier CD 72** – 10, rue Joseph-Marie Jacquard – ZI Sud – Le Mans (72100) pour un montant de **1 330.00 euros H.T.** soit **1 596.00 euros T.T.C.**

Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget communal 2016 dans le cadre de l'opération de l'aménagement de sécurité de l'Avenue de Bretagne.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

En fonction des résultats des sondages, un surcoût sera à prévoir au niveau du chantier. (R. JACQUEMIN).

☞ **Finances communales**

- Investissement : Décision Modificative n° 2016-01

Considérant que lors de l'établissement du budget primitif 2016, en section d'investissement, certaines dépenses ont été inscrites uniquement sur l'article budgétaire et non selon les opérations spécifiques auxquelles elles se rapportent, il y a lieu de procéder à une régularisation des écritures budgétaires : le montant prévisionnel étant inchangé,

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité ;

POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **DECIDE** le virement des crédits suivants, en section d'investissement :

| | |
|--|----------------|
| Article 21568 – « Autre matériel et outillage » | - 11 000 euros |
| Article 21731 – Immobilisations corporelles | - 10 000 euros |
| Article 21758 – Autres installations, matériel et outillage | - 10 000 euros |
| Article 2258 – Autres immobilisations | - 3 000 euros |
| Opérations 92 « Acquisition d'illuminations de fêtes de fin d'année » - Article 2158 – « Autres installations matériel et outillage technique » | + 10 000 euros |
| Opération 93 « Acquisition de défibrillateur » - Article 2188 – « Autres immobilisations corporelles » | + 3 000 euros |
| Opération 94 « Mise en conformité électrique et incendie des bâtiments communaux » - Article 21318 – « Construction bâtiments publics » | + 11 000 euros |
| Opération 95 « Agrandissement de l'Ecole Jean Ferrat » - Article 21312 – « Constructions Bâtiments scolaires » | + 10 000 euros |

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

Ecole Jean Ferrat

- Extension du groupe scolaire : Choix du maître d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance du conseil Municipal du 2 juin 2016, il avait été décidé de lancer une procédure de consultation règlementaire afin de déterminer le Maître d'œuvre qui sera chargé de la conception du projet d'agrandissement du groupe scolaire Jean Ferrat,

De ce fait une consultation a été lancée pour un marché à procédure adaptée (MAPA) le 9 juin 2016 sur le portail de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général avec remise des plis pour le 5 juillet 2016 à 12h00 : 21 dossiers ont été retirés et 4 ont remis une offre.

Le cabinet A3DESS, qui s'est occupé de la maîtrise d'œuvre de la bibliothèque (R. JACQUEMIN), en 2010 a remis une offre pour ce dossier.

La Commission MAPA s'est réunie le 6 juillet afin de procéder à l'ouverture des plis : les critères d'attribution sont l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (Valeur technique : 50% - Prix : 50%),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après vote à main levée – POUR : 14 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **PORTE SON CHOIX** sur l'offre la mieux-disante du **Cabinet d'Architecture CUSSOT** situé 27, rue Jean Macé – Le Mans (72100) pour la somme de **10 500.00 euros H.T.** soit **12 600.00 euros T.T.C.**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision et, en cas d'absence, Monsieur le Maire subdélègue chaque adjoint afin de signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les crédits ont été inscrits au budget 2016 – Opération n° 95 « agrandissement de l'Ecole Jean Ferrat » - article 21312

- Animation TAP : Autorisation générale

6 ateliers par jour (3 maternelle – 3 élémentaire)

Animateurs communaux : Emilie JACOB – Aurélia FONTAINE – Angélique LOUVANCOURT – Katia DODIN

Animateurs enseignants : Delphine VALLEE et Morgane BARDET

Animateurs extérieurs : Séverine Goupil

Associations : Anadan – Grain de Pollen – Théâtre du merle Blanc – Profession Sport et Loisirs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la difficulté constatée lors d'une absence occasionnelle d'un agent ou d'un organisme dédié à l'animation des travaux d'activités périscolaires (TAP),

Il propose que le Conseil Municipal lui donne une autorisation permanente lui permettant de recruter un agent occasionnel ou de signer une convention afin de pallier à toute éventuelle absence,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, décide :

POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **d'AUTORISER**, Monsieur le Maire à recruter un personnel à titre occasionnel ou de se rapprocher d'un organisme spécialisé (association, etc...) en cas d'absence momentanée et afin d'assurer la continuité du service public des TAP,

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

- **Conseil d'Ecole et Point sur les effectifs**

Le Conseil d'Ecole a eu lieu le 14 Juin : Sans aucune observation particulière

Pour la rentrée 89 élèves sont inscrits.

Les deux nouveaux professeurs ont été présentés : ils assurent le remplacement de Nathalie LE DREAN et Anne-Laure CAILLEAU

- **Création d'un poste d'agent d'animation à mi-temps**

Concerne le poste d'accueil périscolaire. Katia PETIT assure ce service le matin de 6h20 à 7h50 et le soir de 16h30 à 18h30. Katia assure également l'animation des TAP les L-M-J-et V. C'est aussi le binôme à Odile pour la confection des repas en cas d'empêchement. Poste annualisé sur les rythmes scolaires un mi-temps (17h30/semaine)
Actuellement Katia est en emploi occasionnel

Considérant l'accroissement du nombre d'enfants au groupe scolaire Jean Ferrat et la fréquentation du service d'accueil garderie et des activités périscolaires, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint d'animation à mi-temps qui permettrait d'assurer ce service sachant qu'actuellement il est assuré par un agent en emploi occasionnel, Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, décide :

POUR : 14 – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

- **de CRÉER au tableau des effectifs** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à hauteur de 17.5/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

- **de CRÉER** ce poste à compter du 1^{er} Septembre 2016,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

Accueil de Loisirs à Tuffé

- Contrat Enfance – Jeunesse : information

Réunion du comité de Pilotage à Tuffé le 23 juin avec les 6 communes en contrat : Tuffé Val de la Chéronne – La Chapelle St Rémy – prévelles – Boëssé le Sec – Vouvray et Sceaux

Bon bilan au niveau fréquentation notamment Sceaux (une dizaine le mercredi) dû en partie au transport mis en place. Les communes qui n'ont pas mis le transport en place ont moins de présence. Tarifs revus suivant le quotient familial

☞ Droit de préemption urbain

- Vente du terrain sis 2, rue de la huchottière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bien sis 2, rue de la Huchottière, cadastré section AB n° 275, appartenant au Groupe FOX-ORN – Tours (37000).
VU la demande réceptionnée le 30 Juin 2016 de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme établie par Maître Franck LECOMTE, Notaire à Connerré (72160),

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas préempter pour ce bien.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

- Vente de l'immeuble sis 21, rue de l'Ecole

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du bien sis 21, rue de l'Ecole, cadastré section AB n° 294, appartenant aux Consorts VANNIER.

VU la demande réceptionnée le 4 Juillet 2016 de déclaration d'intention d'aliéner ou de demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le Code de l'Urbanisme établie par Maître MULOT-VERGNE Annabelle, Notaire à Tuffé Val de la Chéronne (72160),

Après délibération, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas préempter pour ce bien.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

☞ Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

- Rattachement de la commune de Gréez-sur-roc

Après avoir voté le refus d'adhésion des 8 communes de l'ex canton de Montmirail à la réunion de conseil d'avril dernier

Le conseil communautaire ayant donné son avis favorable (mai 2016)

Proposition : avis favorable pour rattachement Gréez sur Roc

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal**, après vote à main levée, 9 voix pour et 5 abstentions,

- **EMET** un avis favorable au rattachement de la commune de Gréez sur Roc à la Communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise au 1^{er} janvier 2017,
- **PREND ACTE** que cet avis sera transmis à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Sarthe, laquelle émettra un avis à son tour avant prise de l'arrêté définitif par Madame la Préfète de la Sarthe,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette délibération à la Préfecture de la Sarthe,

Avis de Gréez-sur-roc (J. CANTY) : La Commune n'a pas trop le choix, vu leur situation géographique et le nouveau schéma départemental.

- Conseil communautaire du 30 juin 2016

Le compte-rendu sera adressé ultérieurement.

- Schéma de mutualisation : information

Du à la loi Notre. Ateliers le 23 et 24/06 :

- Finances (FPU)
- Développement économique et Tourisme
- Eau et assainissement
- Services à la population

Restitution au comité de pilotage (maires) le 1^{er} juillet

Prochaine étape :

- Validation et présentation aux élus et au personnel

- PLUi : information

Le projet démarre. Les Groupes de travail territoriaux et thématiques sont mis en place : beaucoup de réunions à venir (comité de pilotage). Réunions publiques dans les communes

☞ SMIRGEOMES – rapport activités

Le SMIRGEOMES vient de communiquer son rapport annuel d'activités de 2015
Ce document est consultable sur le site internet du SMIRGEOMES et sera envoyé aux membres du Conseil par mail lors de l'envoi du compte-rendu de cette séance.

☞ Informations

SAEP Dollon : conduite d'eau à refaire en septembre rue St Eloi – la rue sera barrée

Fin août : réunion commission « travaux » à convoquer pour école (problématique cuisine). Voir une extension éventuelle dans le projet d'agrandissement de l'Ecole.

Eclairage Public (J. CANTY) : Les plans de recolement mis à jour ont été reçus
Consommation absorbée hors armoires, horloges et éclairage continu Rd 323 et Place) :
8,1 kwh à 0,110 TTC : 0,90 € / j soit 328,50 € par an

A ce sujet, un petit débat est ouvert quant au fonctionnement de l'éclairage (heures jour-nuit – hiver-été – un sur deux) : plusieurs avis sont émis et sont à étudier. Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.

☞ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20

Prochaine réunion du conseil municipal

Fin Août 2016